



Le Coordonnateur National

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Sociétés de conseil)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un cabinet d'audit des comptes du projet PADRIR pour l'exercice 2024.

Numéro de référence : [COD-2000002386-0353-CS-CQS](#)

La République Démocratique du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Programme d'Appui au Développement Rural, Inclusif et Résilient « PADRIR » et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont déchargés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme PADRIR.

Les services de conseil ("les services") comprennent :

- Exprimer une opinion indiquant si les états financiers (y compris les informations supplémentaires mentionnées à la section 5 des termes de référence) présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'entité déclarante du 1 janvier au 31 décembre 2024 et/ou les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables de l'OHADA, en occurrence le SYSCOHADA.
- En plus de l'examen de compte l'auditeur devra également donner son opinion sur l'efficacité du contrôle interne du projet qu'il se devra d'analyser au préalable.

Le Programme d'Appui au Développement Rural, Inclusif et Résilient ("le client") invite à présent les cabinets/ bureaux d'audits admissibles à manifester leur intérêt pour la prestation des services en question. Les cabinets/bureaux intéressés sont tenus de communiquer des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour exécuter ces services.

Nous attirons l'attention des cabinets/bureaux intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les cabinets/bureaux qui lui sont affiliés a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les cabinets/bureaux sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les Cabinets/Bureaux seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

N°	CRITERES DE SELECTION	POINTS
1.	Critères administratifs	10
1.1	Être un cabinet d'audit régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables et reconnu sur plan international par l'IFAC ou la FIDEF	10
2	Expérience générale	10
2.1	Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine d'audit des comptes et de passations des marchés des Projets de développement financé par les bailleurs multilatéraux, des entreprises publiques ou privées. (1 points par année d'expérience jusqu'à concurrence de 10 points)	10
3	Expérience spécifique	75
3.1	Avoir réalisé, de façon satisfaisante, au moins quatre (4) missions d'audit des comptes et de la passation des marchés des Projets de développement financé par les bailleurs multilatéraux (IDA, BAD, AFD, BID) au cours des 10 dernières années. (5 points par mission pour les 4 premières expériences similaires et 1 point par expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 30 points)	30
3.2	Avoir réalisé avec satisfaction au moins cinq (5) missions d'audit comptables et financiers des projets de développement financé par le FIDA au cours des 10 dernières années (7 points par mission pour les 5 premières expériences similaires et 2 point par expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 45 points)	45
4	Capacité en termes du personnel qualifié permanent	5
4.1	Disposer d'experts permanents, qualifiés et expérimentés dans le domaine de l'audit financier, comptable et de la passation des marchés. (Un auditeur senior : 2 points ; un auditeur junior : 1 point : un Expert en Passation des Marchés : 2 points)	5

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

NB :

I. La note minimale requise est 70/100

II. Pour être considéré, une expérience doit être prouvée par une copie du contrat et de son attestation de bonne fin d'exécution délivrée par le client ;

III. Pour chaque personnel permanent annoncer, il doit être joint la copie de son contrat signé.

Des cabinets/bureaux peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : uncp@padrir.org le **01/11/2024 à 16h00**, heure de Kinshasa au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **04/11/2024 à 16h00, heure locale**.

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être envoyées par courrier électronique en format PDF copiable à l'adresse électronique ci-dessous, au plus tard, le **11/11/2024 à 14h 00'**, heure de Kinshasa et porter clairement la mention : « AMI N° [COD-2000002386-0353-CS-CQS](#) – **Recrutement d'un cabinet d'audit des comptes du programme PADRIR pour l'exercice 2024.** ».

Adresse du Programme PADRIR :

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Programme PADRIR

N°186, avenue DIBANDA, Commune de Kananga, Ville de Kananga, Province de Kasai Central, RDCongo

Téléphone : (+243) 81 477 42 39

Courriel : uncp@padrir.org

Fait à Kananga, le 25 Octobre 2024

Damien Joseph MUTEBA KALALA



**Cliquez ici pour télécharger les TDRs -
format PDF**

[Retour à la liste](#)